



CADRE DE REPONSE TECHNIQUE ET FINANCIERE

PROPARCO
151 rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Concernant la prestation

« Mise en place et gestion d'un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) pour les personnels PROPARCO (filiale du groupe AFD)»

SOMMAIRE

1.	Qualité générale de la réponse – Poids de la partie : 35 %.....	3
2.	Gestion financière – Poids de la partie : 30 %.....	4
3.	Performance environnementale – Poids de la partie : 5 %.....	5
4.	Offre tarifaire – Poids de la partie : 30 %.....	6

Introduction

Les questions ci-dessous, auxquelles les soumissionnaires sont tenus de répondre dans le cadre de leur Mémoire administratif, technique et financier, sont accompagnées d'un **fichier Excel annexé au présent document** (Annexe au Cadre de réponse technique et financière), qui est également à compléter par les soumissionnaires.

⇒ **Le cas échéant, les onglets dédiés du fichier Excel à remplir sont identifiés ci-après.**

Il est précisé que le Mémoire ne devra pas comporter plus de 23 pages (hors annexes).

Il est par ailleurs rappelé que les soumissionnaires devront se conformer aux exigences minimales formulées dans le Cahier des Charges Technique.

1. Qualité générale de la réponse – Poids de la partie : 35 %

PROPARCO accorde une grande importance à la qualité de la gestion administrative et au reporting de la gestion effectuée par l'organisme assureur.

A ce titre, la communication, les services digitaux et la valorisation du dispositif auprès des salariés sont des éléments clés du PERO.

1.1 Organisation – Poids 5 %

Présenter la structure de gestion dédiée à la retraite supplémentaire (Organisation des équipes, localisation, effectifs, certifications, démarche statistique et qualité).

Présenter les interlocuteurs commerciaux, techniques et de gestion administrative, qui auraient la charge de la relation avec PROPARCO (noms, coordonnées et présentation). Ces interlocuteurs seront les points de contact : ils figureront dans une annexe au contrat. Leur remplacement ne pourra intervenir sans l'accord exprès de PROPARCO, sauf cas de force majeure (démission par exemple).

⇒ **Onglet « 1.1 Interlocuteurs »**

Partager l'organigramme de l'entité qui assurerait le contrat.

Préciser les évolutions organisationnelles récentes et celles à prévoir dans les 3 prochaines années pouvant avoir un impact sur la relation avec les clients, y compris opérations de fusion, cession, absorption, restructuration, migration informatique, externalisation ou délégation structurantes, etc.

Préciser l'implantation sur le territoire national (distinguer siège social, implantations commerciales et centres de gestion administrative).

Décrire l'état des procédures en cours devant les organismes de tutelle, des contentieux en cours, des sanctions subies dans le passé.

1.3 Qualité de service / Réponses besoins / Outils proposés – Poids 15 %

Présenter la proposition, en termes d'accès au site web destiné à PROPARCO, et à celui destiné aux salariés.

Présenter les modalités de reporting prévues par le Cahier des Charges Technique. A ce titre, les soumissionnaires seront invités à transmettre un exemplaire des documents de reporting proposés en vue de l'exécution du contrat d'assurance.

1.4 Communication / Mise en place – Poids 15 %

Transmettre un modèle des documents de communication à destination des salariés, par exemple les documents d'information (plaquettes, livrets...) permettant de communiquer auprès des salariés sur le fonctionnement du PERO et leur espace personnel en ligne.

Présenter la Notice d'information. L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'importance accordée par PROPARCO à l'exhaustivité et la clarté de la notice d'information, ainsi que de l'ensemble des documents contractuels (CG et CP) qui seront soumis.

⇒ **Onglet « 1.4 Communication »**

2. Gestion financière – Poids de la partie : 30 %

Les soumissionnaires sont libres de proposer une gestion financière, pour autant qu'elle soit conforme aux exigences visées au Cahier des Charges Technique.

2.1 Performance brute Fonds UC – Poids 10 %

Pour les supports accessibles (UC) : compléter le fichier Excel joint en annexe (max 10 fonds).

⇒ **Onglet « 2.1&3.1 gestion financière UC »**

Pour les gestions pilotées :

- Structure des grilles,
- Les grilles sont-elles définies sur la base de fonds identifiés, ou d'allocations dont la composition ne fait pas l'objet d'un engagement de la part de l'assureur ?
- Composition des grilles (fonds utilisés en gestion pilotée à préciser dans fichier Excel joint en annexe).

En fonction de profils-type d'épargnants, représentatifs de la population de PROPARCO, la performance brute cumulée sur les 3 dernières années 2023-2024-2025, sera mesurée. La performance la plus élevée se verra attribuer la note de 10. La performance la plus basse, la note de 1. Les autres performances seront notées par pro-rata entre 1 et 10.

2.2 Exposition aux Fonds labellisés ISR– Poids 10%

Une attention particulière sera portée à l'intégration de fonds labellisés ISR au sein de l'offre financière proposée, en cohérence avec les engagements RSE de PROPARCO.

Les candidats préciseront notamment :

- La présence de fonds labellisés ISR au sein des différentes allocations proposées,
- Les éventuels autres labels détenus par les fonds proposés.

L'analyse prendra en compte non seulement la présence minimale réglementaire de supports responsables, mais également le niveau d'engagement effectif de l'offre financière en matière d'investissement responsable et solidaire.

En fonction de profils-type d'épargnants, représentatifs de la population de PROPARCO, l'exposition aux fonds labellisés ISR pondérée sur 3 ans sera mesurée. L'exposition la plus élevée se verra attribuer la note de 10. L'exposition la plus basse, la note de 5. Les autres performances seront notées par pro-rata entre 5 et 10.

2.3 Performance Fonds € – Poids 10 %

Comment l'obligation de cantonnement des actifs en euros des plans d'épargne retraite a-t-elle été traitée ?

Indiquer les caractéristiques du fonds euros dans lequel les versements seraient investis :

- Allocation stratégique par grande classe d'actifs,
- Duration des titres obligataires.

Le rendement du Fonds Euros en gestion pilotée bénéficie-t-il d'un bonus par rapport au rendement en Gestion libre ?

Préciser le niveau de la PPE et de la réserve de capitalisation au 31/12/2025, rapportée au niveau des engagements du Fonds en euros.

La réponse aux 2 questions suivantes est à donner dans le fichier Excel joint en annexe

⇒ **Onglet « 2.2 gestion financière en Euros »**

- Indiquer le rendement brut de l'actif en €, avec et sans prise en compte des dotations/reprises à la PPE, auquel sont adossés les contrats de retraite collective sur 3 ans.
- Niveau des encours gérés en valeur comptable et en valeur de marché.

La performance brute cumulée sur les 3 dernières années 2023-2024-2025, sera mesurée. La performance la plus élevée se verra attribuer la note de 10. La performance la plus basse, la note de 1. Les autres performances seront notées par pro-rata entre 1 et 10.

Les rentes sont-elles revalorisées sur la base du rendement de cet actif en euros ? Indiquer les modalités de passage entre ce rendement brut, et la revalorisation servie sur les rentes.

3. Performance environnementale – Poids de la partie : 5 %

Décrire la politique du soumissionnaire en matière de Performance environnementale et de qualité de l'accompagnement en matière de finance durable dans l'exécution du marché, en prenant en compte les sous-critères suivants :

- dématérialisation et réduction de l'empreinte environnementale de la gestion ;
- qualité des outils de reporting ESG et d'information des affiliés sur les supports responsables ;
- engagements de suivi et indicateurs environnementaux applicables pendant toute la durée du marché

4. Offre tarifaire – Poids de la partie : 30 %

Les soumissionnaires sont invités à préciser les frais applicables à deux niveaux :

3.1 Frais de gestion des Fonds UC – Poids 15 %

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que PROPARCO sera attentif à la performance nette des solutions financières proposées et au fait que la performance délivrée aux salariés affiliés ne soit pas grevée par des frais trop élevés.

Il sera donc demandé une extrême transparence dans la présentation des frais de gestion financière

⇒ *Onglet « 2.1&3.1 gestion financière UC »*

En fonction de profils-type d'épargnants, représentatifs de la population de PROPARCO, le niveau de frais cumulé sur 3 dernières années 2023-2024-2025, sera mesuré. Le niveau le plus faible de frais se verra attribuer la note de 10. Le niveau le plus élevé, la note de 1. Les autres niveaux de frais seront notés par pro-rata entre 1 et 10.

3.2 Frais du contrat d'assurance – Poids 15 %

Les soumissionnaires sont invités à détailler les frais du contrat d'assurance dans le fichier Excel joint en Annexe.

⇒ *Onglet « 3.2 Frais PERO »*

- Frais sur cotisations obligatoires
- Frais sur versements volontaires
- Frais sur encours €
- Frais sur encours en UC
- Frais d'arbitrage
- Frais de changement de mode de gestion
- Frais de transfert entrant
- Frais de transfert sortant
- Frais sur prestations en rente
- Frais sur prestations en rente faible (RNI)
- Frais sur sortie en capital (hors RNI)

Les « autres frais » éventuels, qu'ils soient à la charge de l'assuré ou de l'employeur, devront être indiqués dans la dernière ligne du tableau.

En fonction d'un cycle-type d'investissement/constitution/liquidation, le niveau de frais assurantiels, sera mesuré.

- Pour un poids de 10%, le niveau des **frais sur versements** sera évalué : à partir d'une pondération de 95% sur les cotisations obligatoires et de 5% sur les versements volontaires, le niveau des frais le plus faible se verra attribué la note de 10. Le niveau le plus élevé, la note de 1. Les autres niveaux de frais seront notés par pro-rata entre 1 et 10.

- Pour un poids de 80%, le niveau des **frais sur encours** sera évalué : à partir d'une pondération de 70% sur les encours en UC et de 30% sur les encours en Euros, le niveau des frais le plus faible se verra attribué la note de 10. Le niveau le plus élevé, la note de 1. Les autres niveaux de frais seront notés par pro-rata entre 1 et 10.
- Pour un poids de 10%, le niveau des **frais sur prestations** sera évalué : à partir d'une pondération de 45% des frais sur prestations en rente, de 45% des frais sur prestations en rente faible (RNI), et de 10% des frais sur sortie en capital (hors RNI), le niveau des frais le plus faible se verra attribué la note de 10. Le niveau le plus élevé, la note de 1. Les autres niveaux de frais seront notés par pro-rata entre 1 et 10.